

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2013

Le 02 Octobre 2013 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'OBJAT (dûment convoqué le 25 septembre 2013) s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Philippe VIDAU, Maire.

Au cours de cette séance ont été examinés les dossiers suivants :

1 - Restructuration de l'Hôtel de Ville - Demande de subvention DETR à l'Etat pour adaptation et sécurisation des cheminements PMR

M. Philippe VIDAU, Maire rappelle au Conseil Municipal en quoi consistaient les deux premières tranches (à ce jour terminées) des travaux de restructuration de l'Hôtel de Ville : remplacement des menuiseries extérieures et chaudière à condensation haut rendement puis aménagement intérieur, mise aux normes électriques et isolation par doublage intérieur.

Les travaux de la troisième tranche concernent les aménagements extérieurs d'accès aux Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.) sur les deux entrées principales ainsi que sur l'accès aux toilettes publiques extérieures.

Les conclusions des études de sols effectuées imposent que la Commune fasse réaliser des fondations spéciales pour les accès PMR au bâtiment et une surélévation du sol des sanitaires, obligeant la réalisation d'une nouvelle rampe aux normes et un éclairage de sécurité. Les travaux envisagés sont estimés à 96 000 € HT. Cet investissement peut être subventionné à hauteur de 32 % soit 30 720 €, par l'Etat dans le cadre de la DETR.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les travaux à réaliser et sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR.

2 - Bibliothèque Médiathèque à vocation intercommunale - Demande de subvention à la DRAC pour l'aménagement intérieur mobilier et informatique

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2012, un dossier de demande de subvention concernant la création de la bibliothèque médiathèque communale à vocation intercommunale, a été déposé auprès de la DRAC dans le cadre de la DGD Bibliothèque.

Ce dossier est décomposé en deux parties : les travaux et l'aménagement intérieur. Les travaux ont bénéficié d'une subvention de 193 942.40 € (40 % de 484 856 € HT) qui a été versée fin 2012 par rapport au dossier APD.

Il convient désormais de valider la deuxième partie du dossier pour le mobilier et l'informatique. Il est décomposé comme suit :

- subvention de 24 000 € pour le mobilier (dépense ± 80 000 € HT) ;
- subvention de 7 500 € pour l'informatique (dépense ± 30 000 € HT).

.../...

Dans le cadre du fonctionnement de la Bibliothèque Médiathèque, nous devons mettre en place pour l'année 2013 un budget d'acquisition d'ouvrage et de support multimédia (CD, DVD...). La somme généralement affectée, est de 3 € par habitant, ce qui représente pour Objat 11 142 € (sur une base de 3 714 habitants).

Ce budget peut également faire l'objet d'une subvention de la DRAC à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions faites.

3 - Restructuration de l'Hôtel de Ville et création d'une Bibliothèque Médiathèque communale - Avenant n°1 au marché de travaux

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancement des travaux de restructuration de l'Hôtel de Ville et la création d'une bibliothèque médiathèque communale, rappelant que l'état des matériaux en place ainsi que le fait de réhabiliter un bâtiment ancien ont conduit à modifier certaines prestations en plus et moins-values.

On constate que les moins-values s'élèvent à 40 652.96 HT et les plus-values à 44 430.65 € HT équilibrant à + 3 777.29 € HT le montant des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la passation de l'avenant n° 1 au contrat qui sera notifié à chaque entreprise concernée, prend acte du coût modifié du marché de travaux et l'accepte.

4 - Hameau de chalets : construction de 2 chalets côté canal, d'un mini-golf, parcours santé, Voie Verte, appareils de fitness

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire, donne lecture au Conseil Municipal, des résultats de la saison touristique 2013 qui ont été satisfaisants, favorisés par les nombreuses visites proposées : découverte nature, visites de fermes, truffes, noix, miel.

Il en résulte que le village de chalets a été occupé à 93 % par une clientèle d'habituels (95 % en 2012). Cependant, la demande évolue vers des chalets de type « famille » assortis de nouvelles activités : mini-golf, accès wifi, éclairage public, parcours santé...

Après échanges, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet présenté de construction de deux chalets, l'aménagement d'un mini-golf, d'un parcours santé, d'appareils de fitness et le programme d'éclairage public, objets de la consultation à intervenir.

5 - Décision Modificative n°2 Budget Principal

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal, la nécessité de procéder à quelques ajustements budgétaires sur le Budget Principal afin de financer l'achat de matériel informatique et mobilier de la Bibliothèque, l'Ecole Maternelle, la Mairie...

La somme de 200 602.80 € a été diminuée des crédits alloués sur le compte 23 pour venir augmenter le compte 21.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces modifications budgétaires.

6 - Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité : fixation du coefficient

M. Jean-Louis TOULEMON Conseiller Municipal, donne lecture à l'Assemblée des termes de l'arrêté ministériel du 30 mai 2013 actualisant les limites supérieures du coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

L'Assemblée doit se prononcer sur le tarif de ladite taxe pour l'année 2014, sachant qu'en 2013 le coefficient était de 8.28. Le taux préconisé serait de 8.44.

A l'unanimité, le Conseil fixe le coefficient multiplicateur à 8.44 pour 2014 et décide de son actualisation par application de la formule définie à l'article L.333-3 du CGCT.

7 - Congrès des Maires - attribution d'un mandat spécial au Maire

M. Christian LAMBERT Premier Adjoint au Maire, rappelle au Conseil que dans le cadre de ses fonctions, le Maire de la Commune est amené à effectuer de multiples déplacements. C'est ainsi que M. le Maire doit se rendre à PARIS du 18 au 21 novembre 2013 pour assister au Congrès des Maires de France.

Il est demandé au Conseil d'accepter que les frais susmentionnés soient remboursés au Maire par la Commune sur présentation de pièces justificatives (hébergement, transports et repas), conformément à la législation en vigueur (articles L 2123-18, 18-1 et 19 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte ces propositions.

8 - Taxe d'aménagement

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire rappelle les termes du Code de l'Urbanisme qui prévoient que les collectivités doivent fixer, par délibération, les taux applicables à la taxe d'aménagement pour l'année à venir.

Ledit Code prévoit aussi l'application de taux différents, modulables entre 1 et 5 %, selon les aménagements à réaliser par secteurs. Il est proposé à l'Assemblée de maintenir un taux de 1.5 % sur la Commune et de fixer, sur le secteur des Grandes Terres, Impasse des Jardins, un taux de 5 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire pour trois ans jusqu'au 31 décembre 2016, les taux des taxes ci-dessus précisés.

9 - Aménagement de bourg - lancement des études

M. Philippe VIDAU, Maire énumère les nombreux travaux réalisés en 2013 : aux abords de la Place Charles de Gaulle, Place du Foirail et Place Jean Lagarde avec la restructuration de l'Hôtel de Ville et de la Bibliothèque, la réhabilitation du Foirail, la réfection des sanitaires et des tennis Place Jean Lagarde.

Aussi, est-il suggéré au Conseil Municipal de lancer une consultation auprès d'un bureau d'études susceptible de proposer des solutions d'aménagements des abords.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la proposition faite.

10 - Dispositif d'accès à l'emploi titulaire

M. le Maire donne lecture des termes de l'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et du décret du 22 novembre 2012 qui permettent à certains agents non titulaires de droit public, de devenir fonctionnaires, lorsqu'ils remplissent les conditions prévues par le dispositif et si l'employeur le prévoit.

C'est ainsi qu'après recensement, un agent, responsable du Centre Aqua Récréatif et du Bassin d'Apprentissage, Animateur Sportif à l'Accueil de Loisirs de la Commune d'OBJAT, en contrat non titulaire depuis le 1^{er} janvier 2007, est éligible à ce dispositif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire présenté, décide de déléguer par convention, l'organisation des sélections professionnelles au Centre de Gestion de la Corrèze.

11 - Modification du tableau des effectifs - suppression du poste de collaborateur de Cabinet

M. Philippe VIDAU, Maire rappelle au Conseil Municipal la vacance, depuis le 1^{er} octobre 2011, de l'emploi de collaborateur de Cabinet et propose de modifier le tableau des effectifs de la Commune d'Objat en supprimant ledit poste.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de supprimer le poste de collaborateur de Cabinet.

12 - Modification du tableau des effectifs - avancements de grades

M. le Maire informe l'Assemblée de l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire qui, en date du 26 mars 2013, s'est prononcée sur les avancements de grades à l'ancienneté de deux agents de la Commune, l'un relevant de la filière technique, le second de la filière Police.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la modification du tableau des effectifs, en supprimant les emplois existants et créant de nouveaux emplois sur la base des nouveaux grades, à compter du 1^{er} novembre 2013.

Par 1 voix contre, 20 voix pour, le Conseil Municipal accepte les modifications du tableau des effectifs proposées.

13 - Modification du tableau des effectifs - augmentation du temps de travail d'un agent

M. Philippe VIDAU Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'en juillet 2012, quatre agents de la Collectivité ont accepté que leur temps de travail soit augmenté pour occuper un poste à temps complet. Seule, un agent souhaitait pour des raisons personnelles être maintenue sur un temps non complet.

A ce jour, compte tenu de l'évolution des missions qui lui sont confiées, il s'avère qu'un temps complet serait plus adapté à la situation.

Le Conseil Municipal se prononce, **à l'unanimité**, sur la modification du tableau des effectifs : en supprimant l'emploi existant et créant un nouvel emploi sur la base d'un nouveau temps de travail dans la filière technique à compter du 1^{er} janvier 2014.

14 - Modification du tableau des effectifs - mutation d'un agent

M. VIDAU Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'en fin d'année 2013 est programmée la dissolution de la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais. Les agents salariés de cette structure ont la possibilité ou non d'intégrer la Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le cas d'un agent, actuellement technicien territorial à temps complet à la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais et, ne souhaitant pas rejoindre la Communauté d'Agglomération, est évoqué. Un poste au sein de la Collectivité dans le service de la future bibliothèque médiathèque peut lui être proposé.

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de la création d'un emploi dans la filière technique à compter du 1^{er} janvier 2014.

15 - Signature d'une convention d'objectifs et de prestations de service avec le Hand Ball Club Objat Corrèze (H.B.C.O.C.)

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire évoque le partenariat fidèle entretenu avec le Hand Ball Club Objat Corrèze depuis de nombreuses années, rappelant le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 10 000 €.

Au vu des résultats encourageants enregistrés durant la saison 2012-2013, avec notamment : la montée en Nationale 3 de l'équipe première : entraînant des frais supplémentaires, le développement de l'école de Hand, Champions de la Corrèze, Champions du Limousin en moins de 17 ans garçons et Champions du Limousin avec les séniors garçons, il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention d'objectifs ainsi qu'un contrat de prestations de service avec ce Club pour la saison 2013/2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de conventionner avec le Hand Ball Club Objat Corrèze reconduisant les subventions de fonctionnement qui y sont liées.

16 - Intercommunalité - désignation des délégués communautaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans la cadre de la réforme de l'intercommunalité, les collectivités doivent déterminer la composition des Conseils Communautaires dans la perspective des élections municipales de mars 2014.

Par délibération en date du 9 juillet 2013, la Commune d'Objat a fixé à deux le nombre de représentants au Conseil Communautaire de la nouvelle Communauté d'Agglomération de Brive. Désormais, le Conseil Municipal doit nommer ses deux représentants.

Il est décidé, **à l'unanimité**, que siègeront au Conseil Communautaire de la nouvelle Communauté d'Agglomération de Brive, en qualité de conseillers communautaires titulaires : Messieurs Philippe VIDAU et Christian LAMBERT.

17 - Modification des limites communales d'Objat/Saint-Aulaire

M. Philippe VIDAU Maire, donne lecture de la délibération du 9 mai 2012 décidant de procéder à la régularisation des limites communales des berges de la Loyre dans la partie située Zone Artisanale de Bridal à Objat/Saint-Aulaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir compléter la délibération sus-référencée en intégrant la liste des parcelles cadastrées concernées.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les nouvelles limites communales présentées dans le tableau ci-dessous :

RECAPITULATIF DES PARCELLES CONCERNEES			
SUPPRESSION		CREATION	
SAINT-AULAIRE	ZA1 ZA4	OBJAT	AM3 AL4
OBJAT	AM1 AM2 AL1 AL2 AL3	SAINT-AULAIRE	ZA2 ZA3 ZA5 ZA6 ZB

18 - Multi-Accueil - fixation des périodes de fermeture 2014

M. Ludovic COUDERT Conseiller Municipal délégué, rappelle que depuis 2009, à la suite des observations de l'équipe encadrante et à la demande des familles, le Multi Accueil Collectif d'Objat ferme ses portes aux familles cinq semaines par an.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les fermetures en 2014.

A l'unanimité, il est décidé de fixer comme suit, les dates de fermeture du Multi Accueil Collectif d'Objat, pour l'année 2014 :

- du lundi 28 avril au vendredi 2 mai 2014 inclus,
- du lundi 04 août au vendredi 22 août 2014 inclus,
- du vendredi 26 décembre 2014 au vendredi 02 janvier 2015 inclus.

19 - Système d'Information Géographique Partagé (S.I.G.P.) - renouvellement de la convention

M. Michel DONZEAU Adjoint au Maire, précise qu'en 2008, la Commune a adhéré, pour une durée de cinq ans au dispositif : « Système d'Information Géographique Partagé » mis en place par le Département.

Ce dispositif permet d'accéder, moyennant une contribution de 100 € annuels, à des documents cartographiques élaborés par l'Institut Géographique National. La convention arrive à terme en fin d'année 2013. Il convient de procéder à son renouvellement pour 2014.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler la convention au S.I.G.P. à compter de 2014.

20 - Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) - rapport sur le prix et la qualité du service

M. Michel DONZEAU Adjoint au Maire, rappelle que conformément aux dispositions de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit être présenté à l'Assemblée le rapport établi par la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais, sur le prix et la qualité du service du S.P.A.N.C. au titre de l'exercice 2012.

Le conseil Municipal prend acte, **à l'unanimité**, des résultats présentés.

21 - Réhabilitation des puits communaux

M. Philippe VIDAU, Maire propose au Conseil Municipal, après avoir achevé l'inventaire des « croix dans les villages », que soient recensés l'ensemble des puits communaux avant de n'engager leur réhabilitation.

Deux critères doivent être respectés dans cette démarche :

- un critère réglementaire quant à l'usage que l'on veut faire de l'eau,
- un critère de sécurité quant à l'ouvrage en lui-même.

D'un point de vue touristique, la réhabilitation des puits communaux pourrait être associée au livret recensant les sentiers de randonnées sur Objat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve cette démarche.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23 H 20.